



✉ 10 rue Théophile Naudy  
45000 ORLÉANS  
① 02 38 22 38 59  
Courriel : [orleans-tours@sgen.cfdt.fr](mailto:orleans-tours@sgen.cfdt.fr)  
Site : <https://orleans-tours.sgen-cfdt.fr/>

à Madame la Présidente du Comité Technique Académique

Orléans, le 23 janvier 2018

Objet : « **questions diverses** »  
pour le CTA du 26 janvier 2018

Madame la Présidente,

Au CTA du 18 janvier, quatre des questions diverses posées par le *Sgen-CFDT Orléans-Tours* n'ont pas pu être traitées :

**1/** Le *Sgen-CFDT Orléans-Tours* demande des **informations sur l'idée de créer des binômes de formateurs DCIO/Psy-EN** pour la formation des professeur·e·s de lycée à l'orientation des élèves à grande échelle. Ne serait-il pas plus efficace de faire une réunion des équipes par établissement avec le support d'un diaporama commun à s'approprier collectivement ?

**2/** Le *Sgen-CFDT Orléans-Tours* demande **qu'un point de situation soit fait sur la carte des CIO et des antennes** sachant qu'il était entendu que les antennes seraient maintenues si l'Académie n'avait à financer que leur budget de fonctionnement, dans la mesure où le logement serait assuré par une collectivité locale. Des solutions d'hébergement sont donc à trouver avec les collectivités, soucieuses d'offrir un service public d'orientation de qualité à leurs populations.

**3/** Nous voudrions aussi avoir des **assurances quant au paiement de l'indemnité REP aux DCIO**, conformément à la circulaire du 27 novembre 2017 de Mme la Directrice des Ressources Humaines assurant que les DCIO pouvaient en être dorénavant bénéficiaires.

**4/** Concernant le **nombre de postes de Psy-EN des 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés ouverts** pour les entrées dans l'académie lors du mouvement inter 2018 : quel est le calibrage demandé par le Rectorat lors du dialogue de gestion avec le ministère ? Dans la mesure où, cette année il y a deux promotions de Psy-EN ECO sortant simultanément, les collègues stagiaires sont très inquiet.es pour le mouvement 2018.

Nous désirons ajouter deux questions :

- sur les règles de communication syndicale en vigueur, c'est-à-dire l'obligation de **communiquer uniquement sur les boîtes académiques des personnels**, en utilisant les listes fournies par le rectorat et le ministère. Il est nécessaire que toutes les OS se conforment aux mêmes règles et que chaque syndicat les rappelle à ses militants de l'ensemble des corps.

- sur le montant et le versement de **l'IMP pour les enseignants du premier degré référents auprès des élèves handicapés** (courrier en pièce jointe).

Veuillez agréer, Madame la Présidente, l'expression de notre attachement au service public de l'Education.

Michel de PEYRET

représentant du Sgen-CFDT au CTA